

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

CPPRO Conseil et Formation

---

## **CPPRO Conseil et Formation EI**

Catherine PATISSON

7 rue du Pré Annelet – 77700 SERRIS

SIRET : 951 582 121 00012

E-mail : [contact@cpro-conseil-et-formation.fr](mailto:contact@cpro-conseil-et-formation.fr)

Téléphone : 07.45.17.51.17

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11771045077 auprès du préfet de région d'Île-de-France.

## **Article 1 – Objet**

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ont pour objet de définir les modalités applicables aux prestations de formation proposées par CPPRO Conseil et Formation EI, auprès de particuliers, associations ou professionnels.

Les formations peuvent être réalisées :

- En présentiel,
- À distance (FOAD),
- En classe virtuelle,
- Ou en modalité mixte.

Toute inscription implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

## **Article 2 – Nature des prestations**

Les prestations proposées relèvent de la formation professionnelle continue et du développement des compétences.

Les caractéristiques essentielles de chaque formation (objectifs, durée, programme, modalités pédagogiques, prérequis, tarifs) sont précisées dans :

- Le programme de formation,
- Le contrat ou la convention de formation,
- Ou tout document commercial transmis au client.

Sauf mention contraire, les formations proposées ne sont ni certifiantes ni inscrites au RNCP.

### Article 3 – Modalités d’inscription

L’inscription devient définitive après :

- Réception du contrat ou de la convention signé(e),
- Et, le cas échéant, réception du règlement ou de l’accord de prise en charge.

L’organisme se réserve le droit de refuser une inscription en cas de dossier incomplet ou de non-respect des conditions prévues.

### Article 4 – Tarifs et modalités de paiement

Les prix sont indiqués en euros net de taxes. TVA non applicable – article 261-4-4° a du CGI.

Les modalités et délais de règlement sont précisés dans le contrat ou la convention de formation.

En cas de retard de paiement, CPPRO Conseil et Formation pourra, lorsque la formation est toujours en cours, suspendre l’accès ou la poursuite de la formation jusqu’à régularisation de la situation.

**Pour les clients professionnels**, toute somme non réglée à son échéance entraîne, de plein droit et sans qu’un rappel soit nécessaire, l’application de pénalités de retard calculées au taux de trois fois le taux d’intérêt légal.

Une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est également due de plein droit par tout client professionnel en situation de retard de paiement. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, CPPRO Conseil et Formation pourra demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Ces dispositions relatives aux pénalités de retard et à l’indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement ne s’appliquent pas aux clients particuliers agissant en qualité de consommateurs.

### Article 5 – Droit de rétractation

Conformément aux articles L.6353-5 et suivants du Code du travail, le stagiaire particulier bénéficie d’un droit de rétractation.

Lorsque le contrat de formation est conclu dans les conditions prévues par les articles L.6353-5 et suivants du Code du travail, le délai de rétractation est de **dix (10) jours** à compter de sa signature.

Lorsque le contrat est conclu **à distance** et que les dispositions du Code de la consommation sont applicables, le délai de rétractation est porté à **quatorze (14) jours**.

Les modalités d'exercice du droit de rétractation sont précisées dans le contrat de formation, conformément aux dispositions légales applicables selon les conditions de conclusion de celui-ci.

Aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration du délai de rétractation applicable.

## **Article 6 – Annulation, report, abandon et dédit**

Toute demande d'annulation ou de report doit être adressée par écrit à CPPRO Conseil et Formation dans les meilleurs délais.

**Pour les clients professionnels (entreprises, associations et autres personnes morales)**, en cas d'annulation de la formation hors cas de force majeure dûment justifié, les indemnités suivantes pourront être facturées :

- **annulation intervenant plus de 10 jours ouvrés** avant le début de la formation : aucune indemnité ;
- **annulation intervenant entre 10 et 5 jours ouvrés** avant le début de la formation : 30 % du montant net de la formation ;
- **annulation intervenant moins de 5 jours ouvrés** avant le début de la formation ou en cas d'absence des participants le jour de la formation : 50 % du montant net de la formation.

Ces sommes constituent des indemnités de dédit et ne correspondent pas à la réalisation d'une prestation de formation. Elles ne peuvent être imputées sur les fonds de la formation professionnelle ni faire l'objet d'une demande de prise en charge auprès d'un organisme financeur.

**Pour les clients particuliers**, ces dispositions s'appliquent sans préjudice du droit de rétractation prévu à l'article 5 des présentes CGV et des dispositions légales spécifiques applicables au contrat individuel de formation.

### **Abandon ou interruption en cours de formation**

En cas d'abandon ou d'interruption à l'initiative du client ou d'un bénéficiaire, les prestations de formation effectivement réalisées restent dues au prorata de leur réalisation, sous réserve des dispositions légales applicables, notamment en cas de force majeure.

Pour les clients professionnels, hors cas de force majeure dûment justifié, une indemnité pourra également être appliquée au titre des prestations prévues mais non réalisées, conformément aux conditions de dédit prévues dans la convention de formation. Cette indemnité est distincte du prix des prestations de formation

effectivement réalisées et ne peut être imputée sur les fonds de la formation professionnelle.

### **Annulation ou report à l'initiative de CPPRO Conseil et Formation**

CPPRO Conseil et Formation se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une session notamment en cas de force majeure, d'effectif insuffisant ou de problème technique majeur.

Le client en est informé dans les meilleurs délais. En cas d'annulation définitive, aucune somme correspondant à une prestation non réalisée n'est due et les sommes éventuellement versées à ce titre sont remboursées. Aucune indemnité supplémentaire ne pourra être réclamée à CPPRO Conseil et Formation.

### **Article 7 – Formation ouverte et/ou à distance (FOAD)**

Les formations FOAD sont accessibles via une plateforme numérique dédiée.

Le participant est responsable :

- De son matériel informatique,
- De sa connexion internet,
- Et des conditions techniques nécessaires au suivi de la formation.

L'organisme met en œuvre une assistance pédagogique et technique raisonnable pendant la durée prévue de la formation.

Les temps de connexion et de réalisation des activités peuvent être suivis via la plateforme de formation afin d'assurer le suivi pédagogique et administratif de l'action de formation.

Les accès à la plateforme sont strictement personnels et ne peuvent être cédés ou partagés.

### **Article 8 – Propriété intellectuelle**

L'ensemble des supports pédagogiques, contenus, documents, vidéos, ressources et outils transmis dans le cadre des formations demeure la propriété exclusive de CPPRO Conseil et Formation EI.

Toute reproduction, diffusion, partage ou exploitation non autorisée est interdite sans accord écrit préalable.

### **Article 9 – Protection des données personnelles**

Les données personnelles collectées sont utilisées uniquement dans le cadre de la gestion administrative, pédagogique et commerciale des formations.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données le concernant.

Toute demande peut être adressée à : [contact@cpro-conseil-et-formation.fr](mailto:contact@cpro-conseil-et-formation.fr)

## **Article 10 – Accessibilité et handicap**

CPPRO Conseil et Formation EI s'engage à favoriser l'accessibilité des formations aux personnes en situation de handicap.

Toute demande d'adaptation pédagogique ou technique peut être étudiée avant l'entrée en formation.

Les modalités d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap sont précisées dans la Politique d'accessibilité et d'accompagnement des personnes en situation de handicap de CPPRO Conseil et Formation.

## **Article 11 – Médiation de la consommation**

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », après nous avoir sollicités et à défaut de réponse vous satisfaisant, vous avez la possibilité de recourir gratuitement à une procédure de médiation de la consommation auprès de :

**CM2C**

**49 rue de Ponthieu 75 008 PARIS**

**Tel : 01 89 47 00 14**

**Site internet : <https://www.cm2c.net/declarer-un-litige.php>**

**Mail : [litiges@cm2c.net](mailto:litiges@cm2c.net)**

## **Article 12 – Litiges**

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de différend, les parties s'efforceront de rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire.

Toute réclamation peut être adressée à CPPRO Conseil et Formation par courrier postal à l'adresse de l'organisme, ou par courrier électronique à l'adresse : [contact@cpro-conseil-et-formation.fr](mailto:contact@cpro-conseil-et-formation.fr)

Elle est traitée conformément à la procédure de traitement des réclamations de l'organisme.

À défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes.

**Bon pour acceptation des CGV**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ atteste avoir pris connaissance  
des présentes Conditions Générales de Vente.

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

**Nom, qualité et signature du signataire :**